

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le premier Octobre à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par David GUESNON, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122 8 du code général des collectivités territoriales.

**Présents** : BAILLEUL Charline ; BANON Sandrine ; BAYRAC Olivier ; BIZET Benoît ; BRIARD Marion ; DENIS Hélène ; FAUVET Marie-Laure ; GUESNON David ; LEGRIS Laurence ; LENOEL Sophie ; MEZIERES Sandrine ; PERRIOT Mathieu ;

**Absents** : ASSIMON Véronique ; DUMENIL Gilles ; GERMAIN Philippe (arrivé en cours de séance);

**Absents excusés** : ANQUETIL Gérard ; DELAUNAY Cédric ; VALTER Benn.

**Pouvoirs** : CLIQUENNOIS Romain à FAUVET MESSAT Marie-Laure

**Secrétaire** : BRIARD Marion

Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Renégociation de la durée de l'emprunt au SDEC pour les travaux du Val. Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

### SUBVENTIONS CENTRE DE LOISIRS DE SOLIERS – 2020-10-01

La commune de Soliers dispose d'une prestation d'accueil collectif ouvert aux habitants de Soliers et des communes voisines.

**Dans le cadre** du renouvellement du contrat CAF et afin d'appliquer la circulaire 2008-196 du 10 décembre 2008 de la Direction des politiques familiales et sociales, et aussi de favoriser l'égalité d'accès aux prestations d'accueil collectif des mineurs, la commune de Soliers sollicite les communes dont les enfants fréquentent cet accueil afin de réduire l'impact budgétaire pour la collectivité de Soliers.

**Elle propose** la signature d'une convention dans laquelle la commune partenaire s'engage à participer aux frais et notamment à prendre en charge la différence entre la participation de la famille et le coût de revient établi par la commune de Soliers, après déduction de la participation de la CAF.

**Le montant** du prix de revient est calculé sur la base des charges de fonctionnement de l'année civile N-1.

**Monsieur le Maire** n'est pas favorable à cette participation, ce type d'accueil existant sur le territoire de la Communauté de Communes.

**Monsieur le Maire** propose de ne pas donner suite à cette demande.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour,

**Décide** de valider l'avis du Maire et de ne pas signer cette convention et ainsi ne pas participer aux charges de fonctionnement du centre de loisirs de Soliers.

### SUBVENTIONS SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX – 2020-10-02

La société protectrice des animaux de Cabourg sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

**Monsieur le Maire** rappelle aux membres du Conseil que la commune est adhérente via Caen la Mer à la fourrière et qu'une participation annuelle de 1 641 Euros est inscrite au budget.

**Les deux entités** n'ont pas la même vocation.

**Monsieur le Maire** soulève la question de savoir s'il s'agit de donner pour donner ou pour service rendu.

**Peut-on** conditionner le versement à un rendu de service ?

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 1 abstention,

**Décide** de repousser la question à l'année prochaine quand il y aura plus de visibilité sur le budget.

### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ – 2020-10-03

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que le SDEC ENERGIE auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime de redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

Il propose au conseil municipal,

De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ; (L : 7 353 mètres) - calcul de cette redevance  $\simeq [(L \times 0.035 \text{ €}) + 100 \text{ €}] \times 1.26 \simeq 450 \text{ €}$  ;

Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70 323 ;

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

**Adopte** à l'unanimité des membres présents, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public concernant les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

### **DEROGATION REPOS DOMINICAL – 2020-10-04**

**Le conseil** national des professionnels de l'automobile a adressé une requête aux maires du département afin que ces derniers facilitent l'ouverture des concessions automobiles certains dimanches de l'année 2021.

**Il s'agit** de ne pas défavoriser les commerçants de la commune par rapport à leurs concurrents des communes voisines.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

**Décide** d'autoriser le Maire à prendre un arrêté dans ce sens.

### **PRIME COVID – 2020-10-05**

Monsieur le Maire demande aux élus de l'autoriser ou non à travailler sur la possibilité pour certains agents ayant travaillé pendant la crise sanitaire de recevoir « la prime covid ».

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 abstention,

**Décide** d'autoriser le Maire à lancer une étude et à réunir prochainement la commission du personnel.

### **ETUDE GENERALE SUR LES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE – 2020-10-06**

**Monsieur BIZET** présente aux membres du conseil le canevas de l'étude à savoir : établir un diagnostic, une cartographie des espaces verts du territoire communal. Cet outil devrait permettre dans un premier temps d'y voir plus clair sur l'existant, et dans un second temps une gestion améliorée et méthodique de ces espaces.

**Il demande** l'autorisation de consulter les professionnels et de faire établir des devis étant bien entendu que si les prix sont exorbitants le projet sera abandonné.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour,

**Décide** d'autoriser le Maire à lancer une étude.

### **LOCATION GARAGE – 2020-10-07**

**Un garage** situé sous les bâtiments de l'école élémentaire se trouve vide de locataire et sert actuellement de lieu de stockage.

**Monsieur le Maire** propose de le mettre en location au moins le temps de la remise en état du logement en rez-de-chaussée pour 25 € euros mensuels.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour ;

**Autorise** le Maire à signer une convention de location avec un futur locataire.

### **TARIFS GARDERIE APRES 18 H 15 – 2020-10-08**

**Depuis** la rentrée scolaire de septembre les horaires de garderies du soir ont été modifiés. Les parents en ont été informés par l'intermédiaire de notes et courriers, cependant il arrive que des retardataires ne viennent pas avant 18 h 30, ce qui correspond aux horaires avant COVID19.

**Monsieur le Maire** précise qu'il souhaite conserver les nouveaux horaires au moins jusqu'à Noël cependant les retardataires devront être informés du coût réel de ces retards et en assurer la charge.

**Ainsi** il est convenu que dans un premier temps les parents concernés recevront un avertissement et en cas de récidive une majoration de coût à 7 euros du ¼ d'heure dépassé. Chaque ¼ d'heure commencé sera dû.

**La garderie** n'est pas un service obligatoire et si les horaires ne conviennent pas aux parents à eux de trouver un autre mode de garde.

**Le règlement intérieur** de la garderie sera modifié pour tenir compte de cette nouvelle mesure, en attendant le personnel devra informer les parents.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour,

**Accepte** la modification des tarifs et du règlement.

### **SDEC MODIFICATION DE FINANCEMENT – 2020-10-09**

**Le projet** d'enfouissement des réseaux rue du Val est en cours depuis 2019 le financement prévu à l'époque par l'ancien conseil prévoyait un étalement des charges sur 5 ans soit 41 905.68 € par an.

**Si** l'opération est abandonnée la commune est malgré tout redevable de la somme de 11 614 € au titre du coût de l'étude.

**Monsieur le Maire** demande aux élus l'autorisation de renégocier l'emprunt pour étaler les charges sur 10 ans.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour,

**Autorise** Monsieur le Maire à contacter le SDEC pour renégocier la durée de l'emprunt.

### **CCAS – 2020-10-10**

**La préfecture du Calvados** demande à la collectivité d'annuler et de remplacer la délibération 2020-08-02 dans laquelle les membres du CCAS ont été désignés, en effet le Maire Président de droit du CCAS, ne peut être compté parmi les membres élus.

**Un** autre membre issu du conseil municipal doit donc être désigné afin de respecter le principe de parité entre membres élus et membres nommés.

**Monsieur BIZET** Benoît est candidat.

**Les** autres membres désignés sont : Madame MALNUIT Solange (présentée par l'UDAF) Monsieur VANDERMERSCH Sébastien (présenté par la MSA) Monsieur MAGDELAINE Fabrice, Madame ANQUETIL Marie-Claude, Madame LUSSEAU Alodie, en tant que personnes hors conseil,

Et

**Madame BAILLEUL** Charline, **Monsieur BIZET** Benoît, **Madame FAUVET** Marie-Laure, **Madame LEGRIS** Laurence, **Madame MEZIERES** Sandrine, élus.

**Monsieur GUESNON** David est donc Président de droit.

**Cette** délibération annule et remplace la délibération 2020-08-02.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour,

**Valide** cette nouvelle délibération.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**TRAVAUX RUE DE L'ESPERANCE** : La communauté de Communes prévoit de refaire les trottoirs les bordures et la chaussée à l'identique. Si la Collectivité souhaite installer des ralentisseurs ils seront à sa charge. Les travaux sont programmés semaine 44.

**PLANNING PREVISIONNEL BIBLIOTHEQUE** : Jusqu'en décembre les horaires d'ouverture vont être modifiés pour tester le besoin des lecteurs en situation réelle. Ainsi, après les vacances de la Toussaint, un nouveau créneau horaire sera proposé aux habitants de la commune : le lundi de 16 h 30 à 19 h, et 1 heure complémentaire sera accordée au personnel afin d'assister aux réunions de travail relatives au projet médiathèque. En janvier un premier bilan sera effectué. Madame LEGRIS précise qu'une subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) peut être obtenue pour l'extension des horaires d'ouvertures au public.

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERS** : Le dossier est disponible à la mairie pour consultation.

**SYVEDAC SMICTOM TRI SELECTIF**: Au 1<sup>er</sup> octobre Le tri devient plus simple avec l'extension des consignes de tri. Des affiches seront distribuées chez les commerçants et un message sera mis sur le panneau lumineux et sur le site de la commune.

(Départ de Mr Bizet et de Mr Perriot)

**DIAGNOSTIC SOCIAL TERRITORIAL** : Une étude réalisée par la communauté de communes est disponible à la mairie.

**LOTISSEMENT** : Les constructions, notamment les murs de soutènement, sont non conformes au cahier des charges. Messieurs BIZET et GUESNON se sont rendus sur place à la rencontre des habitants du lotissement « la Traversaine ». Chaque dossier sera vu au cas par cas. Mais globalement les certificats de conformité ne seront pas délivrés. Les riverains devront fournir des certificats de résistance délivrés par des cabinets experts

**LOGEMENTS COMMUNAUX** : Les 2 logements sont loués.

**COMPTE RENDU DES COMMISSIONS** : Madame BAILLEUL aimerait que les comptes rendus soient envoyés à tous les membres du conseil.

**ROCHAMBELLE** : En raison des circonstances sanitaires et en soutien à l'organisation de cet événement des marches sont organisées au départ du stade de Fontenay, le samedi 17 octobre 14 h et le mercredi 21 octobre 17 h 15. Les inscriptions se font en ligne sur le site officiel de la Rochambelle.

**APE** : La bourse aux jouets pourra avoir lieu selon les règles sanitaires en vigueur et selon l'évolution de ces règles.

**ASSOCIATION MARCHE NORDIQUE** : Une nouvelle association de marche nordique va se créer.

(départ de Mr Germain)

**TERRAIN VAGUE** : Le terrain vague au bout du lotissement « la Traversaine » est envahi de déchets.

**OPERATION 1 ENFANT = 1 ARBRE** : La période octobre/novembre est propice aux plantations. Quelles vont être les modalités d'organisation ? Les parents seront-ils associés ? Monsieur GUESNON précise qu'une enveloppe de 5 000 euros pour le reboisement de la commune est prévue au budget.

Fin de séance 20 h 30

ANQUETIL Gérard  
(absent excusé)

ASSIMON Véronique  
(absente)

BAILLEUL Charline

BANON Sandrine

BAYRAC Olivier

BIZET Benoît

BRIARD Marion

CLIQUEUNOIS FAUVET Romain  
(pouvoir à Fauvet M-L)

DELAUNAY Cédric  
(absent excusé)

DENIS Hélène

DUMENIL Gilles  
(absent)

FAUVET Marie-Laure

GERMAIN Philippe  
(arrivé en cours de séance)

GUESNON David

LEGRIS Laurence

LE NOEL Sophie

MEZIERES Sandrine

PERRIOT Matthieu

VALTER Benoît  
(absent excusé)